



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 23/12/24

ID : 065-216502260-20241209-2024087-DE



Séance du 9 décembre 2024 à 19h

2024/087

Présents :

Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Hélène FRANCES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

Absents :

Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE) Noémie DEUTSCH, Denis FEGNE (procuration à Gisèle VINCENT), Caroline ECORCHON (procuration à Hélène FRANCES), Simon TESSIER.

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 4 décembre 2024

**DEMANDE DETR :
ISOLATION DE LA TOITURE DE 10 LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a déjà procédé aux travaux d'isolation de la toiture de 9 logements de la Gendarmerie.

La technique employée, testée en 2022 sur 2 logements, s'est révélée efficace. C'est pourquoi 7 autres logements ont été rénovés en 2023.

Elle prévoit en 2024-2025 de finaliser cette rénovation en isolant les toitures des 10 logements restants.

La commune a obtenu la somme de 70 000 € au titre de la programmation DETR 2024 pour la tranche 1 du projet de « refonte de l'isolation sous toiture de 10 logements de la Gendarmerie » pour un montant subventionnable de 159 238 € HT.

Pour 2025, la demande porte sur la tranche 2 d'un montant de 159 237 € HT.
(le montant prévisionnel total de l'opération s'élève à 318 475 € HT).

Plan de financement / DETR 2025 :

DETR	70 000 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	89 237 € HT
	159 237 € HT
	191 084,40 € TTC

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 70 000 € HT au titre de la DETR 2025 pour cette opération.

La secrétaire de séance

Hélène FRANCES

Le Maire,

Gisèle VINCENT